

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 37 Votants : 46 Suffrages exprimés : 46 Vote Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à CERS, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Robert MENARD, 1er Vice-président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Francis FORTE, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Michel MOULIN, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Madame et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Bernard SAUCEROTTE, Véronique REY, conseillers syndicaux suppléants.</p>																
Date de convocation 10 décembre 2024	<p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Bernard AURIOL, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Nicolas ISERN, Jacques MAURAND, Gérard NICOLAS, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, Sébastien SAEZ, conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Laurent DURBAN, Sylvain MILLAU, Armand RIVIERE, conseillers syndicaux.</p>																
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Frédéric LACAS, Christophe LLOP, Thierry MAURAT, Catherine MONTARON-SANMARTI, Daniel RENAUD, Bérenger SARDA, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.</p>																
Date d'affichage 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON</p>																
Délibération N° 2024-09	<p style="text-align: right;">Objet : DECISION MODIFICATIVE – DM N°1/2024</p> <p style="text-align: right;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>Mesdames, Messieurs,</p>																
Contrôle de légalité	<p>Compte tenu du vote du Budget Primitif en février 2024 et suivant l'arrêté interministériel du 13/10/2023 portant attribution de la dotation de l'article 14 LFR 2022, le versement des indus suivants n'a pas été versé pour un montant de 2 406 €. Afin de faire un mandat au compte 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) pour le montant de 2406 €, il convient d'effectuer une décision modificative pour prévoir assez de crédits au chapitre 67.</p> <p>L'équilibre de cette décision modificative sera effectué par une diminution du compte 6238 au chapitre 011.</p> <p>Cette décision modificative n°1 se présente de la façon suivante :</p> <p>Section de fonctionnement : Dépenses</p> <table border="1"><thead><tr><th>Chapitre</th><th>Compte</th><th>Libellé</th><th>Montant</th></tr></thead><tbody><tr><td>011</td><td>6238</td><td>Frais divers de publicité</td><td>- 3 000,00 €</td></tr><tr><td>67</td><td>673</td><td>Annulation titre ex antérieur</td><td>+ 3 000,00 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td>TOTAL</td><td>0,00 €</td></tr></tbody></table>	Chapitre	Compte	Libellé	Montant	011	6238	Frais divers de publicité	- 3 000,00 €	67	673	Annulation titre ex antérieur	+ 3 000,00 €			TOTAL	0,00 €
Chapitre	Compte	Libellé	Montant														
011	6238	Frais divers de publicité	- 3 000,00 €														
67	673	Annulation titre ex antérieur	+ 3 000,00 €														
		TOTAL	0,00 €														



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

LE COMITE SYNDICAL

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 pour le budget principal 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pour le Président, le 1er Vice-président
du Syndicat Mixte du SCoT du Biterrois

Robert MENARD

